

Québec, le 23 octobre 2017

Mme Gertrude Bourdon
Présidente-directrice générale du CHU de Québec-Université Laval
11, côte du Palais
Aile des Remparts – K1-03
Québec (Québec) G1R 2J6

Objet : Projet de vente de vapeur de l'incinérateur au NCH de l'Enfant-Jésus

Madame,

Nous avons appris que la Ville de Québec envisageait de vendre de la vapeur provenant de son incinérateur au Nouveau complexe hospitalier (NCH) projeté sur le site de l'hôpital Enfant-Jésus.

Selon la Ville de Québec, « (...) *ce projet de partenariat avec le CHU de Québec-Université Laval (CHU) sera profitable pour l'ensemble des citoyens, car la Ville en tirera des revenus et le CHU fera des économies annuelles appréciables* »¹.

Nous, citoyen.ne.s de Limoilou, préoccupé.e.s de développement durable, de qualité de vie et de santé publique, tenons à vous informer qu'un tel projet, s'il a possiblement des mérites sur le plan financier, n'est pas acceptable socialement pour la population de la Ville de Québec, et encore moins pour la population de l'arrondissement La Cité-Limoilou, affectée plus directement par les impacts des activités de l'incinérateur.

Selon la Direction de la santé publique (DSP) de la Capitale-Nationale, l'espérance de vie à la naissance des citoyen.ne.s de Limoilou-Basse-Ville-Vanier est d'environ 6,5 ans inférieure comparativement à celle des citoyen.ne.s des territoires de Sainte-Foy, Sillery et Laurentien². Selon nous, un tel écart d'espérance de vie ne peut s'expliquer que par deux facteurs reconnus par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)³ comme étant des déterminants de la santé d'une population, soit les conditions socioéconomiques et l'environnement. Sur le plan des conditions socioéconomiques, la population de Limoilou-Basse-Ville-Vanier est une population plus âgée, moins scolarisée, où l'on retrouve 2 fois plus de familles monoparentales et 3 fois plus de citoyen.ne.s vivant en situation de pauvreté comparativement au territoire de Sainte-Foy, Sillery et Laurentien. Au niveau de l'environnement, on retrouve la présence de plusieurs activités industrielles⁴ contribuant à un cumul des risques pour la santé de la population :

- 1) un quartier enclavé par trois autoroutes;

¹ Ville de Québec (2016). *Communiqué de presse de la Ville de Québec du 8 décembre 2016*. Repéré en ligne à https://www.ville.quebec.qc.ca/espace_presse/actualites/fiche_archives_actualites.aspx?id=15383

² Direction de la santé publique de la Capitale-Nationale. (2008). *Portrait de santé de la région de la Capitale-Nationale 2008. Les statistiques*. p.215

³ OMS (2017). *Principaux concepts relatifs aux déterminants sociaux de la santé*. Repéré en ligne à http://www.who.int/social_determinants/thecommission/finalreport/key_concepts/fr/

⁴ Vous retrouverez à l'annexe 1 une carte visuelle des activités industrielles et autres éléments à risque pour la santé de la population de Limoilou

- 2) traversé par un chemin de fer transportant des matières dangereuses et par un boulevard Henri-Bourassa, servant de porte d'entrée des camions lourds au Port de Québec;
- 3) la présence des cinq industries polluantes suivantes : un incinérateur, en fin de vie utile, qui devait être fermé en 2024; une entreprise de récupération de métaux; une papetière; une entreprise de fabrication de papiers fins et le Port de Québec.

Selon la Commission de coopération environnementale (CCE), la papetière et l'incinérateur sont considérés comme deux industries parmi les plus polluantes en Amérique du Nord⁵. En 2007, la Direction de la santé publique de la Capitale-Nationale, tout en reconnaissant être incapable de faire une analyse globale de risque à la santé résultant des activités de l'incinérateur, recommandait une réduction progressive de 50 % de la capacité de l'incinérateur avec modernisation partielle des installations actuelles.

Entre 2005 et 2011, reconnaissant cette problématique, la Ville de Québec consacre plus de 60 millions \$ dans la modernisation de cet équipement. Malgré cela, les émanations toxiques persistent. Des campagnes d'échantillonnage menées à l'automne 2016 ont révélé que l'incinérateur dépassait encore les normes réglementaires de pollution de l'air⁶. Des rejets toxiques de mercure, de dioxines et de furanes ont été observés en excès cette même année, ce qui va à l'encontre des règlements du MDDELCC.

Malgré tout l'argent investi, la norme de monoxyde de carbone est encore trop souvent dépassée, ce qui est un indicateur d'une mauvaise combustion. Si on ajoute à cela que des produits reconnus comme étant dangereux ne sont même pas triés avant même leur incinération; que les systèmes de filtration au charbon pour le mercure et les dioxines et furanes utilisés depuis des dizaines d'années sont maintenant jugés inefficaces par la Ville de Québec nécessitant par le fait même de nouveaux investissements, et que les tests de pollutions de l'air pour le mercure et les dioxines et furanes ne sont pas faits selon les règles de l'art, puisqu'ils sont réalisés sur une période d'à peine 24 heures durant toute l'année, on ne peut pas être étonné, dans ces conditions, que cet équipement continue à produire des émanations toxiques. Alors que des technologies propres à ce type d'industrie permettent actuellement un tri complet des matières et incidemment de récupérer et valoriser 90% des matières vouées à l'incinération, la Ville persiste dans son intention de faire durer dans le temps cet équipement.

Après 40 ans d'opération, l'incinérateur de la Ville de Québec n'est toujours pas sécuritaire. Celui-ci continue à émettre des rejets toxiques associés à différentes maladies : lymphome malin non hodgkinien, myélome, sarcome des tissus mous, maladies pulmonaires, etc. La direction du NCH, en acceptant la proposition de la Ville de Québec d'acheter de la vapeur de l'incinérateur pour ses besoins énergétiques,

⁵Commission de coopération environnementale (CCE) un organisme tripartite (mexicain, canadien et américain) ayant pour mandat de recevoir, compiler et décortiquer l'ensemble des données nord-américaines et d'en tirer des conclusions.

⁶Lavallée, Jean-Luc (2016). Incinérateur de Québec: des dépassements «ponctuels» d'émissions polluantes. *Journal de Québec*. Repéré en ligne à <http://www.journaldequebec.com/2016/09/28/incinerateur-de-quebec-des-depassements-ponctuels-demissions-polluantes>

contribuerait, selon nous, à prolonger la durée de vie de cet équipement toxique pour la santé de la population de Limoilou.

Nous, citoyen.ne.s de Limoilou, croyons que la santé de la population doit primer sur les intérêts financiers. Parce que le projet de vente-achat de vapeur contribuera à prolonger la durée de vie de l'incinérateur au-delà de 2024, et qu'il est nuisible à moyen et long terme à la qualité de vie des citoyen.ne.s de Limoilou, nous vous invitons donc à rejeter cette proposition de la Ville de Québec.

*Jean-Yves Desgagnés, résident du quartier Maizerets, 1300 avenue de Villebon
et 25 autres signataires :*

Amélie Lorrain, 1575 avenue Bardy.

Annie Léonard, 1440 avenue Bardy.

Arron Haselhorst, 700 17e Rue.

Bärbel Reinke, 283 rue des Frères Ouest.

Benoît Morissette, 1350 de Villebon.

Bianca Lamarre, 1550 avenue Bardy.

Cécile Cormier, 2E-31, rue Royal-Roussillon.

Céline Dubord, 2E-31, rue Royal-Roussillon

Chantal Dubeau, 2125 de Fondville.

Christine Gauthier, 580, 4e Avenue.

Corinne Vézeau, 700 17^e Rue.

Denis Leroux, 2125 de Fondville.

Ginette Lewis, 71 des Frères O.

Jean-Philippe Lessard-Beaupré, 1470 avenue Bardy.

Jorge Fontecilla, 1340 de Villebon.

Katia Ouellet, 1470 avenue Bardy.

Linda Gosselin, 1340 de Villebon.

Louis Duchesne, ex-résident du quartier Vieux-Limoilou

Marie-Hélène Deshaies, 1480, avenue Bardy.

Noëlla Fortin, 1315 De villebon.

Réjean Fortin, 1315 de Villebon.

Sébastien Bouchard, 701 22^e rue.

Serge Déry, 2115 avenue du Mont-Thabor.

Véronique Lalonde, ex-résidente du quartier Vieux-Limoilou

Victorio Montenegro, 1575 avenue Bardy.

c. c. Monsieur Gaétan Barette, ministre de la Santé et des Services sociaux
Madame Diane Lamarre, porte-parole du Parti Québécois en matière de santé et d'accessibilité aux soins
Monsieur François Paradis, porte-parole de la Coalition avenir Québec en matière de santé et de services sociaux
Monsieur Amir Khadir, porte-parole de Québec solidaire en matière de santé et de services sociaux
Aux membres du Comité de voisinage

Quartier Limoilou

Activités industrielles et autres éléments à risque pour la santé de la population

- 1- Trois autoroutes entraînant un va-et-vient de camions lourds.
- 2- Un chemin de fer transportant des matières dangereuses.
- 3- Un boulevard servant de porte d'entrée pour Port de Québec et un va-et-vient de camions lourds.
- 4- Un incinérateur en fin de vie utile d'ici 2024.
- 5- Une entreprise de récupération de métaux.
- 6- Une entreprise de papiers fins.
- 7- Une papetière
- 8- Le Port de Québec

En projet

- 9- Un centre de biométhanisation
- 10- Agrandissement du port

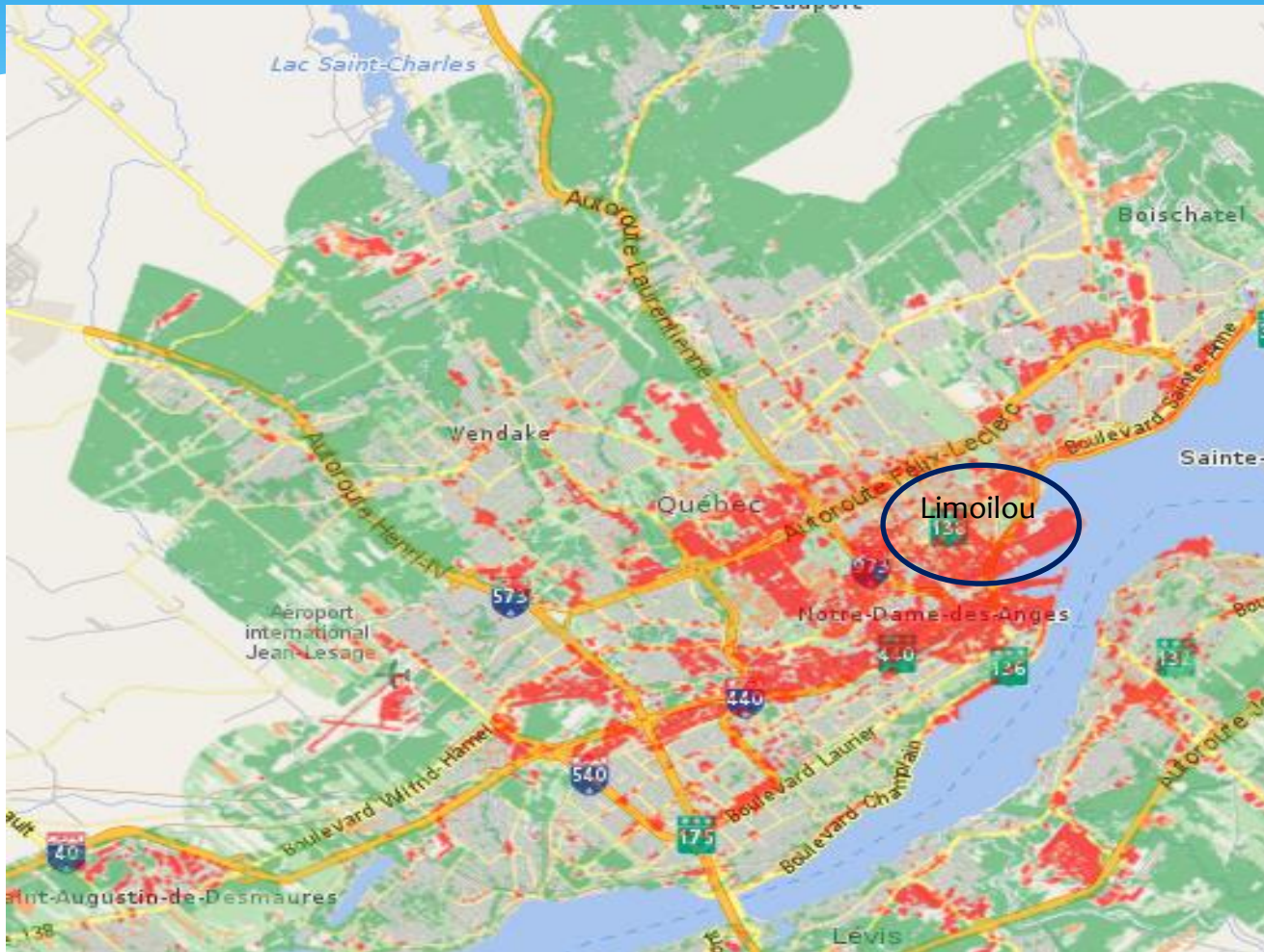
Autre facteur

- 10- Les îlots de chaleur



Limoilou :

un arrondissement où il fait des très chauds en raison de la présence de plusieurs îlots de chaleur urbain



Source : Institut national de santé publique. (2017). Îlots de chaleur. Repéré à <http://www.monclimatmasante.qc.ca/%C3%AElots-de-chaleur.aspx>